

L'enquête impartiale que nous comptons entreprendre aura une portée assez vaste pour englober toutes les accusations et allégations, non fondées ou autres . . .

qui ont été portées par des députés de l'opposition et par des médias.

Je signale cela pour étayer l'argumentation de mes collègues. Il est clair que le gouvernement entend faire examiner ce qui s'est dit à la Chambre des communes par un organisme extérieur à la Chambre.

M. le Président: Compte tenu du caractère et de la longueur des interventions, je vais devoir prendre cette question en délibéré et faire connaître ma décision à la Chambre le plus tôt possible.

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

PÉTITIONS

RÉPONSES DU GOUVERNEMENT

M. Doug Lewis (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur le Président, conformément au paragraphe 106(8) du Règlement, j'ai l'honneur de déposer, dans les deux langues officielles, les réponses du gouvernement à cinq pétitions.

LA CLINIQUE MORGENTALER—LES RESTRICTIONS QUI SÉRIENT IMPOSÉES AU SERVICE DE POLICE

Mme Pauline Browes (Scarborough-Centre): Monsieur le Président, je voudrais présenter une pétition au nom de citoyens de Scarborough qui prient le Parlement d'exiger que le gouvernement de la province d'Ontario lève les restrictions concernant les accusations qui pourraient être portées contre la Clinique Morgentaler de Toronto aux termes de l'article 251 du Code criminel.

LA LÉGISLATION CONCERNANT L'AVORTEMENT—DEMANDE DE MODIFICATION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de présenter une pétition au nom de citoyens de la circonscription de Mississauga-Sud, qui réclament que l'article 251 du Code criminel soit renforcé pour qu'il soit plus facile de faire respecter les dispositions contre l'avortement.

L'INCLUSION DU REVENU DE PENSION DANS LE CALCUL DES PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

M. Neil Young (Beaches): Monsieur le Président, j'ai ici une pétition signée par un certain nombre de mes électeurs qui soutiennent que le fait de déduire les revenus de pension des prestations d'assurance-chômage nuit sérieusement aux efforts que font les employeurs pour créer de l'emploi en offrant des régimes de retraite anticipée, et ils demandent à la Chambre des communes d'annuler la décision de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald).

M. Nelson A. Riis (Kamloops—Shuswap): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition certifiée au nom d'un certain nombre de citoyens de Kamloops en Colombie-Britannique, qui s'inquiètent de ce que, depuis le 31 décembre 1985, les prestations de pension soient déduites des prestations

d'assurance-chômage, conformément à la décision de la ministre de l'Emploi et de l'Immigration (M^{lle} MacDonald). Les pétitionnaires demandent au gouvernement de faire en sorte que les retraités continuent de toucher leurs prestations de retraite ainsi que leurs prestations d'assurance-chômage sans qu'on leur déduise leurs revenus de pension.

LE PRIX DE L'ESSENCE—ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RÉDUIRE LES TAXES

M. Benno Friesen (Surrey—White Rock—Delta-Nord): Monsieur le Président, j'ai le plaisir de présenter une pétition certifiée contenant des signatures recueillies par l'Association des automobilistes de la Colombie-Britannique lesquels demandent au Parlement de supprimer les taxes d'accise séparées sur le carburant automobile, de réduire la taxe de vente fédérale sur l'essence pour la ramener au niveau antérieur à 1981, et de convoquer sans tarder une conférence fédérale-provinciale des premiers ministres pour envisager différents moyens qui permettraient aux provinces de réduire leurs taxes sur les carburants automobiles.

L'ESSENCE ET LE MAZOUT DOMESTIQUE—ON DEMANDE UN PRIX DE BASE

M. Aurèle Gervais (Timmins—Chapleau): Monsieur le Président, j'ai une pétition certifiée signée par quelque 950 habitants de la ville de Chapleau, soit plus de la moitié de la population adulte, qui demandent au Parlement d'inviter les grandes sociétés pétrolières à supprimer les écarts des prix de l'essence et du mazout domestique entre des zones qu'elles ont elles-mêmes créées arbitrairement, et de fixer plutôt un prix de base général pour tout l'Ontario.

[Français]

ON DEMANDE AU PARLEMENT DE REFUSER L'ÉTABLISSEMENT D'UN CHAMP DE TIR DANS LA RÉGION DU SAGUENAY-LAC SAINT-JEAN

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, j'ai l'honneur de déposer une pétition signée par quelque 3,000 personnes de la région du Saguenay-Lac Saint-Jean qui demandent au Parlement de refuser l'implantation d'un champ de tir dans leur région et qui exigent du Parlement que cet argent soit réinvesti chez eux dans de vrais programmes de développement, comme la création d'emplois, l'éducation, la santé, les services sociaux et le tourisme. La pétition a été organisée par M^{me} Albertine Larouche et le Comité d'opposition au champ de tir, basé à l'Ascension, Québec.

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE RECONSIDÉRER SA DÉCISION D'ABOLIR LE PROGRAMME KATIMAVIK

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, j'ai une pétition conforme à l'article 106 du Règlement, et les pétitionnaires se déclarent favorables au programme Katimavik qui a été un succès tant pour la formation des 20,000 jeunes qui y ont participé depuis les dix dernières années, que pour les travaux communautaires importants qui ont été réalisés par ces jeunes bénévoles. Ils demandent au gouvernement de reconsidérer sa décision d'abolir ce programme.